

d'être le représentant d'une circonscription électorale aux Communes, j'ai eu l'occasion, comme tous les membres de cette Chambre sans doute, de voir défiler devant moi de nombreux indigents, des invalides, des veuves sans secours, des malades qui n'ont pas d'argent pour se faire soigner.

Je suis convaincu que pas un homme politique soucieux de son devoir, puisse rester indifférent devant une plaie sociale comme celle-là. A mon avis, les hommes d'affaires ne peuvent ignorer ce triste revers de notre société. Quant à nous qui sommes ici pour élaborer des projets de lois qui s'appliquent à l'ensemble de la population canadienne, nous ne pouvons pas oublier cette question si importante.

En rappelant ces choses, je n'ai pas l'intention de critiquer ce qui s'est fait à date pour soulager la misère dans notre pays, car si l'on revient à l'arrière pour étudier la législation sociale de notre pays depuis 30 ou 40 ans, on constatera que déjà une œuvre considérable a été accomplie.

On n'a qu'à prendre connaissance de la magnifique revue faite à Vancouver, le 12 juin dernier, par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) pour se rendre compte que des hommes politiques se sont penchés sur ce problème et ont cherché à le résoudre. Ce souci du bien-être social s'est manifesté depuis quelques années par l'adoption de diverses lois particulières grâce auxquelles on augmentait les sommes d'argent affectées à cette fin d'un milliard de dollars. En effet, on peut constater qu'en 1913 les différents gouvernements de notre pays ne versaient au total qu'une somme de quinze millions pour les fins du bien-être social, alors qu'aujourd'hui le gouvernement fédéral et les provinces dépensent à ce chapitre plus d'un milliard de dollars. Inutile de rappeler, que le principal artisan de la sécurité sociale dans notre pays fut le très honorable M. King, de regrettée mémoire.

Je n'ai pas besoin de rappeler non plus aux membres de cette Chambre, l'attitude du premier ministre actuel (M. St-Laurent) à ce sujet. N'est-ce pas lui qui disait récemment, avec tant d'à-propos:

Nous ne serons pas satisfaits tant que nous n'aurons pas atteint sur le plan national et avec la coopération des gouvernements provinciaux, un degré de sécurité sociale et de bien-être humain qui garantira à tous les Canadiens la plus grande mesure possible de justice sociale.

Cette accumulation de législation sociale à laquelle j'ai référé, peut sembler en contradiction avec certains obstacles constitutionnels, et il faut avouer qu'elle l'est en effet. D'où, l'urgente nécessité d'amender les textes

[M. Breton.]

dans un esprit de compréhension mutuelle, afin de ne pas retarder le progrès de cette législation.

Parmi les événements importants qui se sont déroulés depuis l'ajournement de la dernière session en septembre, le dernier en date, et non le moindre, est le voyage du premier ministre à Londres et à Paris, du 4 au 13 de ce mois. L'importance des questions qui ont été soulevées à la conférence du Commonwealth a attiré l'attention de la nation entière sur ce qui s'est passé à Londres et à Paris.

La satisfaction marquée de la presse, tant canadienne que française et anglaise, au sujet des dernières déclarations du premier ministre du Canada, à Paris et à Londres, a fait ressortir le désir des peuples démocratiques de sauvegarder la paix. Nous ignorons encore à l'heure actuelle quel sera le résultat de ces efforts, mais quelle qu'en soit l'issue, je crois que la population canadienne reconnaîtra que le Canada, tout en faisant honneur aux engagements qu'il a contractés à l'égard de ses alliés en matière de défense, tente tout pour éviter la guerre.

Au début de cette session, les pays libres voient l'approche d'un des moments les plus graves de leur histoire.

Qu'on le veuille ou non, notre pays est lié par la nécessité de défendre sa liberté et sa vie contre le plus grand danger que le monde moderne ait connu.

L'alliance des peuples slaves et mongols fait peser une menace terrible sur notre civilisation. Elle rappelle, à exactement 1500 ans de distance, une heure semblable,—puisque c'est au mois de mars de l'an 451 de notre ère qu'Attila, dénommé le fléau de Dieu, envahit la Gaule et l'Italie.

Le moyen-âge a gardé la vision terrible de cette invasion qui, pour avoir été de courte durée, fut la plus cruelle que le monde ancien ait connue. C'était alors le déferlement de la barbarie asiatique sur la civilisation occidentale, avec cette différence qu'en 1951, le danger est beaucoup plus grave.

Pour la deuxième fois en quinze siècles, la menace de l'Orient se dresse contre l'Occident. Une menace analogue à celle qui épouvantait le monde d'autrefois se présente à nouveau aujourd'hui. Il ne s'agit pas en l'occurrence de la domination d'un peuple sur un autre, mais du conflit de deux mondes, du choc de deux civilisations. Les pôles du communisme et de la démocratie sont d'une part l'athéisme doctrinal et d'autre part la croyance en Dieu.

Précisément parce que l'heure est grave, il faut savoir gré au chef du Gouvernement de juger la situation internationale avec tout le calme qu'il convient. Le réalisme qui l'a